

Quid du dialogue social à l'heure de la crise sanitaire en région Centre-Val de Loire



De janvier à avril 2021, la DREETS et l'Aract Centre-Val de Loire ont réalisé une enquête en ligne à laquelle ont répondu 227 acteurs d'entreprises* (PME et ETI).

L'objet de cette enquête était d'observer l'évolution du dialogue social pendant la crise sanitaire.

Dans 59 % des cas, les réunions on vu leur fréquence s'accroître.

98 % des réunions ordinaires ont été maintenues et complétées avec des réunions extraordinaires (informations de l'employeur, échanges collectifs informels entre les élus et la direction). 79 % des échanges formels et informels se sont tenus en présentiel.

Pour 63 % des répondants, la digitalisation n'a pas eu d'impact sur la façon dont le dialogue social a été mené.

26 % ont vu apparaître de nouveaux temps d'échanges entre élus et salariés. Ils avaient pour but d'informer et d'échanger sur les projets de l'entreprise, d'alerter sur des situations individuelles ou sur des dysfonctionnements sur ce qui était mis et serait mis en place.

65 % estiment que la crise sanitaire n'a pas eu de répercussions sur l'appui apporté par les organisations syndicales et/ou patronales pendant les négociations.

Pour 45 %, la qualité du dialogue social est restée inchangée durant la période.

49 % ont négocié un accord pendant la crise. 27 % des accords portaient sur le télétravail.

Durant cette crise, la charge de travail des représentants du personnel sur le dialogue social a augmenté pour 54 % ou est restée équivalente (43 %).

78 % n'ont pas eu recours à un appui extérieur pour y faire face.

88 % estiment avoir tiré des enseignements du premier confinement et 63 % jugent ceux-ci utiles pour faire évoluer le dialogue social en interne.

A l'avenir, les sujets faisant l'objet d'un souhait particulier d'être traités sont :

- L'organisation et les conditions de travail (62 %)
- Le télétravail (53 %)
- La reconnaissance des métiers et des compétences (52 %).

Contact : Catherine COQUILLAT
c.coquillat@anact.fr

(*) Ont répondu à ce questionnaire au titre de :

Représentant de l'employeur	51,1 %
Représentant du personnel	44,5 %
Salarié	3,1 %
Invité du CSE	1,3 %